



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

HLM

Question écrite n° 76688

Texte de la question

Mme Christine Marin attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la problématique liée au mode de gestion de certains organismes HLM bénéficiant de fonds publics. En effet, la gestion des parcs locatifs sur les grandes agglomérations est parfois à l'origine de situations très difficiles. La pénurie de logement sur les grands centres urbains amène souvent le locataire en titre à procéder à une colocation. Cette colocation est le plus souvent déclarée au bailleur qui tacitement avale la situation. Pourtant le bailleur, sans préavis, engage des procédures contentieuses lourdes de conséquences parfois plus de deux ans après. Il faut ici souligner que la majorité des personnes concernées sont des étudiants. Elle demande de bien vouloir lui indiquer quelle mesure il compte prendre pour remédier à cet état de fait.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Marin](#)

Circonscription : Nord (23^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76688

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4424

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)